

Comme si le déni de démocratie ne suffisait pas à l'Etat,
Il lui faut ajouter le déni de justice !

Bien que le juge des référés ait suspendu l'arrêté relatif à la représentativité de la Communauté d'Agglomération Roissy-Pays de France (CARPF) et invité les préfets du Val d'Oise et de Seine-et-Marne à annuler les effets de sa création au moins jusqu'à la décision du Conseil d'Etat, le préfet de Région, au mépris de tout bon sens et du respect de la justice a contourné, par un simple courrier, cette décision en aggravant davantage les blocages et problèmes existants.

Ce déni de justice qui oblige la CCPMF à assurer la gestion de ses compétences sur les 37 communes avec 90 % de ressources en moins est une pure aberration.

Très prochainement, de graves menaces pèseront sur la santé de nombreuses entreprises qui verront leurs factures impayées par la CCPMF.

Il s'agit d'une trentaine de millions d'Euros qui vont ainsi faire défaut aux acteurs économiques alors même que le message préfectoral insiste, en ce début d'année, sur l'importance de dynamiser l'activité.

Il faut croire que l'Etat n'est plus à une contradiction près.

Aussi, la CCPMF ne peut que soutenir les communes de Compans, Gressy, Moussy-le-Neuf, Othis et Saint-Mard dans leur démarche auprès du Tribunal Administratif de Paris, pour que la justice fasse entendre raison au Préfet de Région sur les moyens à donner à la CCPMF pour assurer ses missions.

Elle ne peut que rappeler que le recours gracieux engagé auprès des préfets du Val d'Oise et de Seine-et-Marne pour suspendre, jusqu'à la fin des procédures, l'arrêté de création de la CARPF, constitue, à cet effet, la seule solution de bon sens pour sauver le territoire du marasme dans lequel l'Etat semble vouloir le plonger.

A l'approche de la décision du Conseil d'Etat (en principe avant fin mars) qui tranchera sur le schéma retenu par le préfet de région : soit 17 communes du 77 rattachées au 95, soit par un maintien des 37 dans le 77,

il est surprenant de lire certains commentaires qui cherchent à créer la confusion.

Là où certains voient des opportunités politiques pour se placer, nous préférons défendre les services apportés aux populations.

Là où certains se posent en donneur de leçons, nous aurions apprécié de les voir participer aux nombreuses réunions de travail qui avaient pour seuls objectifs, de préserver la qualité de vie dans nos 37 communes.

Quand certains s'abaissent à lancer des attaques personnelles à destination de tel ou tel élu, ils ne servent pas les intérêts de nos concitoyens, mais seulement ceux des marionnettistes et professionnels de la politique, que l'on voit peu sur le terrain.

La décision est aujourd'hui dans les mains de la justice, et dans l'attente, nous poursuivrons nos efforts dans l'intérêt unique des populations de nos 37 communes, qui rappelons-le, nous ont élus.

Bernard Rigault